Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 6 octobre 2015 à 20h00 à la salle des séances du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire : monsieur Yves Croteau.

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;

Richard Sabourin; Robert Leclerc; Guy Lapointe.

Les Conseillères : mesdames : Barbara Beugger;

Nicole Ménard.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

### Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20h00 par un moment de réflexion.

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

281-10-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- **10.1** Croix-Rouge canadienne Contribution annuelle à l'entente du Service aux sinistrés;
- 10.2 Creusage des fossés de la montée des Pins;
- 10.3 Creusage des fossés de la rue des Plaines;
- **10.4** Demande de contribution financière pour l'édition 2015 de l'organisme Opération Nez rouge;
- **10.5** Ajout à la police d'assurance de la protection relative à la contamination de l'eau et du sol.

## 2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1er SEPTEMBRE 2015

282-10-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de la séance régulière du 1er septembre 2015.

### 3. FINANCES

### 3.1 Comptes à payer

#### 283-10-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soient approuvés les comptes à payer du mois de septembre 2015 au montant de 209 117,60 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant le mois de septembre 2015 pour une somme de 48 633,65 \$.

## 3.2 <u>Paiement du décompte numéro un à l'entreprise</u> « Pavage Maska inc. »

CONSIDÉRANT LES travaux de pavage mécanisé réalisés par l'entreprise « Pavage Maska inc. » sur le rang du Carré;

CONSIDÉRANT QUE le montant du décompte numéro un s'établit à 48 496,44 \$ incluant les taxes et une retenue de 5 %;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement du décompte numéro un présentée par monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics de la Municipalité, datée du 30 septembre 2015;

284-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larcoque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser le paiement du décompte numéro un, et ce, pour une somme de 48 496,44 \$ à l'entrepreneur « Pavages Maska inc. ».

## 3.3 <u>Paiement du décompte numéro un à l'entreprise « Eurovia Québec</u> construction inc. »

CONSIDÉRANT LA reconstruction d'une section du trottoir de la rue Lanoie, et ce, d'une longueur de 199,3 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le montant du décompte numéro un s'établit à 23 812,95 \$ incluant les taxes et une retenue de 5 %;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement du décompte numéro un présentée par monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics de la Municipalité:

285-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser le paiement du décompte numéro un, et ce, pour une somme de 23 812,95 \$ à l'entrepreneur « Eurovia Québec construction inc. ».

### 4. ADMINISTRATION

### 4.1 Adoption du budget révisé pour l'exercice financier 2015

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, présente le projet de budget révisé pour l'exercice financier 2015 et explique les principaux changements qu'elle suggère en rapport avec le budget 2015 adopté en décembre 2014 ainsi que les conséquences de l'adoption du budget révisé qu'elle soumet;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que le budget révisé soit adopté tel que déposé par madame Cynthia Bossé, directrice générale.

## 4.2 <u>Avis de motion modifiant le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton</u>

Avis de motion est donné par monsieur Claude Larcoque afin que soit présentée, à une séance ultérieure, une modification au règlement 2010-203 concernant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton.

## 4.3 <u>Octroi d'un mandat à l'entreprise « L'équipe Entrac » pour l'évaluation ergonomique de postes de travail au bureau municipal</u>

CONSIDÉRANT L'obligation de procéder à une évaluation ergonomique de tous les postes de travail au bureau municipal en 2015, et ce, selon le Plan de santé et sécurité au travail:

CONSIDÉRANT QUE la soumission proposée par l'entreprise « L'équipe Entrac », au montant de 522,67 \$, inclut une consultation personnelle avec chaque employé, la rédaction d'un rapport précisant les ajustements à être apportés et les frais de déplacement;

CONSIDÉRANT QUE ces services ont été prévus au budget révisé 2015;

287-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de mandater l'entreprise « L'équipe Entrac » pour réaliser une évaluation ergonomique des 4 postes de travail pour un montant de 522,67 \$, plus les taxes applicables.

### 4.4 Pacte rural – Engagement de la Municipalité

CONSIDÉRANT LE projet de protocole d'entente pour le pacte rural 2014-2019 pour le projet de Parc Nature de la région d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté d'Acton appuie financièrement le projet de « Parc nature de la région d'Acton » dans le cadre du Pacte rural par le versement d'un montant de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT L'article 3.1.2 du projet de protocole relatif à la participation financière des partenaires;

288-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que la Municipalité s'engage à confirmer la participation des partenaires identifiés au montage financier et qu'advenant le retrait d'un des partenaires, la Municipalité s'engage à le remplacer par l'engagement d'un autre partenaire ou celle-ci acquittera la somme dudit partenaire.

## 4.5 Avis de motion modifiant le Règlement numéro 2012-232 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc afin que soit présentée, à une séance ultérieure, une modification au Règlement 2012-232 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

### 4.6 Adoption d'une politique de sécurité de l'entreprise

CONSIDÉRANT LE plan d'action du Plan d'intervention des mesures de santé et sécurité du travail de la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT LES trois exemples de politiques de sécurité de l'entreprise présentées par madame Sylvia Ouellette, responsable de la santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale suggère l'adoption de la politique numéro deux;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et les conseillères ont reçu la politique plus de 48 heures à l'avance;

289-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE la politique numéro deux soit et est adopté tel que rédigé.

### 5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

## 5.1 <u>Délégation à la coordonnatrice en prévention incendie de la MRC</u> d'Acton

CONSIDÉRANT LA demande d'inspection formulée par la propriétaire du 352, rue Saint-Cyrille;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire souhaite obtenir son accréditation comme famille d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation à titre de « famille d'accueil » conféré à ladite résidence est un risque très élevé, donc l'inspection doit être effectuée par un préventionniste en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Christine Rioux est coordonnatrice en prévention incendie et préventionniste à la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé de l'inspection est de 103,77 \$;

290-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de mandater madame Marie-Christine Rioux, coordonnatrice en sécurité incendie de la MRC d'Acton, à procéder à l'inspection de la résidence située au 352, rue Saint-Cyrille, et ce, pour un montant approximatif de 103,77 \$.

### 6. TRANSPORT ROUTIER

## 6.1 <u>Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois</u> d'octobre 2015

291-10-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit approuvé, pour le mois d'octobre 2015, un budget de 4 785,10 \$, plus les taxes applicables pour les travaux à exécuter.

# 6.2 <u>Programme Fonds chantiers Canada-Québec pour le projet d'égout de la rue Brasseur et d'une section d'aqueduc et d'égout de la rue Monseigneur-Desmarais - Autorisation de signature du protocole d'entente</u>

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a transmis le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet d'égout de la rue Brasseur et d'une section d'aqueduc et d'égout de la rue Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT QU'un exemplaire du protocole d'entente doit être dûment signé et retourné au MAMOT pour que celui-ci soit en mesure de maintenir les crédits réservés aux fins de cette aide financière:

292-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser monsieur Yves Croteau, maire, à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans la cadre du sous-volet 1.1 du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec.

## 6.3 <u>Résultat des soumissions concernant la fourniture d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver</u>

CONSIDÉRANT L'appel d'offres sur invitation numéro 2015-004 pour la fourniture d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver de la Municipalité;

CONSIDÉRANT LES résultats suivants :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Carrière d'Acton Vale Itée	44 380,55 \$
Les Carrières St-Dominique Itée	42 476,36 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise «Les Carrières St-Dominique Itée» est la plus basse soumissionnaire conforme;

293-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit retenue l'entreprise «Les Carrières St-Dominique Itée» pour la fourniture d'abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver.

## 6.4 <u>Dépôt du formulaire des immobilisations ponctuelles en eaux potable et usée transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire</u>

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le formulaire des immobilisations ponctuelles en eaux potable et usée transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Tous les membres du conseil prennent connaissance dudit formulaire.

### 6.5 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier

CONSIDÉRANT LES travaux d'asphaltage effectués sur le rang du Carré de la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 15 000,00 \$ est accordée à la Municipalité pour l'exercice financier 2014-2015;

294-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 15 000,00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

### 7. HYGIÈNE DU MILIEU

## 7.1 Appui à la demande d'aide financière du Comité de revitalisation de la rivière Chibouet au « Programme Interactions communautaires »

CONSIDÉRANT QUE le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet demande l'appui de la Municipalité pour leur projet présenté au « Programme Intercations communautaires » du Plan d'action Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la rivière Chibouet traverse la Municipalité:

CONSIDÉRANT QUE le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet dépose une demande de financement pour procéder à une caractérisation terrain du bassin versant et pour effectuer des prélèvements supplémentaires afin de bien identifier la qualité de la rivière Chibouet;

295-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'appuyer le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet pour leur demande de subvention, dans le cadre du « Programme Interactions communautaires », concernant une caractérisation terrain du bassin versant et des prélèvements d'échantillons d'eau supplémentaires.

## 7.2 <u>Avis de motion concernant un règlement d'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité</u>

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc pour que soit présenté, à une séance ultérieure, un règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité.

## 7.3 <u>Avis de motion concernant un règlement pour la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité</u>

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe pour que soit présenté, à une séance ultérieure, un règlement concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la Municipalité.

### 7.4 <u>Avis de motion concernant un règlement d'enlèvement des résidus</u> domestiques dans les limites de la Municipalité

Avis de motion est donné par monsieur Richard Sabourin pour que soit présenté, à une séance ultérieure, un règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité.

## 7.5 <u>Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des</u> <u>Maskoutains pour l'exercice financier 2016</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2016 et l'a transmis à la Municipalité d'Upton pour adoption;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2016, tel que soumis;

QU'une copie dudit budget est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A":

QUE la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

## 7.6 <u>Demande de participation au programme de remplacement de vieux</u> appareils de chauffage au bois « Changez d'air »

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2012-2013 du programme « Changez d'air » a connu un succès impressionnant;

CONSIDÉRANT QUE le programme vise à réduire la pollution occasionnée par l'utilisation d'appareils de chauffage au bois désuets;

CONSIDÉRANT QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT que l'AQLPA relance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR ! » offrant une remise jusqu'à 100,00 \$ pour le retrait d'un vieil appareil de chauffage et jusqu'à 300,00 \$ pour le remplacement d'un vieil appareil par un nouvel appareil conforme aux normes;

CONSIDÉRANT QUE la participation des municipalités est requise en attribuant un montant de 125,00 \$ pour le retrait de chaque vieil appareil de chauffage au bois et un montant de 150,00 \$ pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne donne plus de contribution au programme;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 1 500 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE le programme est ouvert à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 1 500 remises;

297-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de participer au programme en accordant un montant de 125,00 \$ pour un vieil appareil de chauffage au bois retiré et un montant de 150,00 \$ pour le remplacement par un nouvel appareil de chauffage.

## 7.7 Octroi d'un mandat à un agronome pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de mise aux normes des installations de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'autorisation de la CPTAQ pour utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie approximative de 4 080 mètres carrés, correspondant à une partie des lots 1 958 119, 1 959 969 et 1 959 972 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, afin de faire l'implantation d'une conduite de refoulement des eaux usées pour desservir une partie du territoire de la Municipalité et du site du Camping Wigwam;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation, sous peine des sanctions prévues par la Loi, est assuiettie aux conditions suivantes :

- Les travaux d'implantation de la conduite devront être faits sous la surveillance d'un agronome;
- Cette autorisation n'entrera en vigueur qu'au moment du dépôt d'une confirmation écrite d'un agronome voulant qu'il ait obtenu un mandat de surveillance pour l'exécution desdits travaux, et ce, dans un délai de 6 mois sans quoi la présente autorisation deviendra inopérante et de nul effet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux offres de service, et ce, pour deux mandats différents soient pour des travaux de surveillance afin de remplir le mandat exigé par la CPTAQ et si nécessaire analyser le dossier de « Ferme Beau Porc enr. » pour ses pertes de récolte;

CONSIDÉRANT L'offre de service reçue de monsieur Mario Vincent, agronome, pour un total de 40 heures de travail au salaire horaire de 78,00 \$ soit un montant total de 3 120,00 \$, plus les taxes applicables, pour le premier mandat et un total de 4 heures au même taux horaire pour le second mandat pour un montant de 312,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT L'offre de service reçue du « Groupe FBE Bernard Experts » pour un montant de 5 600,00 \$, plus les taxes applicables, pour le premier mandat;

CONSIDÉRANT LA recommandation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'accorder le mandat à Mario Vincent, agronome;

298-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit accordé le mandat de surveillance des travaux d'implantation d'une conduite de refoulement des eaux usées pour desservir une partie du territoire de la Municipalité et du site du Camping Wigwam à monsieur Mario Vincent, agronome;

QUE monsieur Vincent soit avisé qu'il doit confirmer par écrit, à la CPTAQ, l'attribution dudit mandat, et ce, dans les meilleurs délais.

### 8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 8.1 Appui financier à l'organisme Centraide Richelieu-Yamaska

CONSIDÉRANT LA demande d'appui financier reçue de l'organisme Centraide Richelieu-Yamaska:

CONSIDÉRANT QUE cet organisme soutient trois organismes de notre région soient : le Centre de bénévolat d'Acton Vale, la Maison jeunesse l'Oxy-bulle de Roxton et la Petite Ferme de l'Auberge;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

299-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères qu'un montant de 50,00 \$ soit remis à l'organisme Centraide Richelieu-Yamaska.

## 8.2 <u>Embauche de surveillants pour la plateforme multifonctionnelle</u> pour la saison hivernale 2015-2016

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de deux surveillants pour la plateforme multifonctionnelle pour la saison hivernale 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de deux surveillants à temps partiel permettrait de mieux répartir l'horaire de travail, et ce, en facilitant l'embauche d'étudiants;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire des surveillants serait de 17h30 à 21h00 les soirs de semaine et de 13h00 à 21h00 la fin de semaine;

300-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée madame Mélanie Borduas Saint-Pierre, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à afficher une offre d'emploi pour deux postes de surveillant de patinoire à temps partiel;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée à embaucher deux candidats:

QUE le taux horaire des surveillants soit entre 10,50 \$ et 12,00 \$, et ce, selon l'expérience.

### 8.3 <u>Dîner de Noël pour les enfants de l'école de la Croisée</u>

CONSIDÉRANT LA tenue du dîner de Noël pour les enfants de l'école de la Croisée en décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourrait parrainer une classe dans le but d'offrir aux enfants un cadeau collectif et éducatif:

CONSIDÉRANT QUE des commerces et des industries d'Upton seront sollicités pour parrainer une classe, et ce, pour un montant de 100,00 \$;

301-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères qu'un montant de 100,00 \$ soit offert dans le cadre du dîner de Noël pour le parrainage d'une classe de l'école de la Croisée.

### 8.4 <u>Demande de contribution pour les paniers de Noël</u>

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière reçue du Comité des paniers de Noël du village d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE les paniers de Noël sont remis à plus de trente familles à faible revenu de la Municipalité;

302-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères qu'un montant de 100,00 \$ soit remis au Comité des paniers de Noël du village d'Upton.

### 8.5 <u>Publicité dans le cahier spécial de la Voix de l'Est consacré à la MRC</u> <u>d'Acton</u>

CONSIDÉRANT QUE la Voix de l'Est procède à son cahier annuel consacré à la MRC d'Acton et que cette édition spéciale est distribuée à plus de 37 000 lecteurs;

CONSIDÉRANT QUE la date de parution de cette édition est prévue pour le 6 novembre 2015 et qu'il serait opportun de publiciser le Marché de Noël;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte 320,00 \$ pour ¼ de page en noir et blanc;

303-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit réservé un espace publicitaire dans le cahier spécial de la Voix de l'Est consacré à la MRC d'Acton, et ce, pour un montant de 320,00 \$, plus les taxes applicables.

### 8.6 <u>Demande du Centre de Bénévolat d'Acton Vale pour les cuisines</u> collectives

CONSIDÉRANT QUE le 25 septembre dernier l'animatrice des cuisines collectives du Centre de Bénévolat d'Acton Vale, madame Mylène Vallée, a remarqué plusieurs défectuosités sur une cuisinière ce qui la rend inutilisable pour son activité;

CONSIDÉRANT LA nécessité d'avoir deux cuisinières fonctionnelles pour la tenue des cuisines collectives;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'achat d'un nouveau four en 2014:

CONSIDÉRANT QUE l'activité de cuisine collective vise à augmenter la sécurité alimentaire par la préparation de plusieurs mets, et ce, en quantité suffisante pour chaque participant;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième cuisinière fonctionnelle sera utile pour les locations de la salle lors du temps des fêtes;

CONSIDÉRANT QU'il est plus économique pour la Municipalité d'investir dans l'achat d'une cuisinière neuve afin d'éliminer les bris et les réparations pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise « Ameublement G.D inc.» pour une cuisinière à serpentins avec four autonettoyant au montant de 666,84 \$, incluant les taxes et la livraison;

304-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de régler la problématique reliée à la cuisinière défectueuse en acceptant la soumission de l'entreprise « Ameublement G.D inc.» pour une cuisinière à serpentins avec four autonettoyant au montant de 666,84 \$, incluant les taxes et la livraison.

## 8.7 <u>Demande d'utilisation du chalet des loisirs pour le projet d'éveil</u> musical pour les enfants

CONSIDÉRANT LA demande de gratuité de madame Nathalie Lamothe, investigatrice de projet d'éveil musical pour les enfants;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la réunion de trois garderies du milieu à raison de deux rencontres d'une heure trente par mois afin de faire des activités d'éveil musical en groupe;

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable d'effectuer les rencontres au chalet des loisirs, vu la grandeur du local;

CONSIDÉRANT QUE le coût de location à l'heure du chalet des loisirs est de 15,00 \$, et ce, en vertu du règlement 2010-203;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de la demande risque de créer un précédent;

305-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de refuser la demande de prêt du chalet des loisirs gratuitement.

### 9. URBANISME

## 9.1 <u>Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de septembre</u> 2015

Le rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2015 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

## 9.2 <u>Dépôt d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton</u>

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton afin d'identifier une affectation récréotouristique sur le territoire de Béthanie et de revoir les limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Théodore-d'Acton. Tous les membres du conseil prennent connaissance dudit projet de règlement.

En vertu de l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut donner son avis sur celui-ci. Les membres du conseil ne désirent pas donner leur opinion sur ce projet de règlement.

9.3 Adoption du règlement numéro 2015-264 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'agrandir la zone à dominance industrielle numéro 403 à même des terrains situés dans la zone à dominance résidentielle numéro 101

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone à dominance industrielle numéro 403 à même des terrains situés dans la zone à dominance résidentielle numéro 101;

ATTENDU QUE les dispositions contenues dans le présent règlement ont fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (Réf.: Résolution numéro CCU-2015-423);

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2015, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.);

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement 2015-264 soit et est adopté tel que rédigé.

## 9.4 <u>Dépôt des prévisions budgétaires du Service régional d'inspection</u> en bâtiment de la MRC d'Acton

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose les prévisions budgétaires du Service régional d'inspection en bâtiment de la MRC d'Acton. Tous les membres du conseil prennent connaissance desdites prévisions et ils ne désirent pas donner leur avis sur les prévisions budgétaires.

Monsieur Yves Croteau, maire, se retire pour le prochain point. Monsieur Guy Lapointe, maire suppléant, préside l'assemblée.

## 9.5 <u>Demande du Centre du Pneu Upton – Mandat à la MRC d'Acton pour modifier le schéma d'aménagement révisé</u>

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 277-09-2015;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du Centre du Pneu Upton souhaitent procéder à l'achat de la propriété du 422, rang de la Carrière, démolir la maison et agrandir le bâtiment principal du Centre du pneu Upton pour y localiser les bureaux de l'entreprise et ainsi avoir façade sur le rang de la Carrière;

CONSIDÉRANT QUE des changements au niveau du schéma d'aménagement révisé (SAR) s'imposent puisque la Politique de mise en valeur des bâtiments commerciaux ou industriels en milieu rural du SAR, s'applique à l'affectation où se trouvent les propriétés visées et prévoit que «l'utilisation commerciale ou industrielle doit se limiter au terrain sur lequel est construit le bâtiment, tel que ce terrain existait au moment de l'entrée en vigueur du schéma révisé»;

307-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander à la MRC d'Acton de modifier le schéma d'aménagement révisé afin d'intégrer le projet du Centre du Pneu Upton.

Monsieur Yves Croteau, maire, reprend place à la table des délibérations et préside l'assemblée.

### 10. DIVERS

### 10.1 <u>Croix-Rouge canadienne - Contribution annuelle à l'entente du</u> Service aux sinistrés

CONSIDÉRANT LES services d'accueil, d'information, d'hébergement de secours, d'alimentation de secours, d'habillement de secours et de premiers soins inclus dans cette entente;

CONSIDÉRANT QUE les coûts rattachés à cette entente servent au maintien et à la formation des ressources bénévoles impliquées au sein de la Croix-Rouge canadienne;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle est calculée à raison de 0,15 \$ par habitant pour un total de 322,95 \$;

308-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'acheminer les documents requis ainsi qu'un chèque au montant de 322,95 \$ afin de couvrir la contribution annuelle.

### 10.2 Creusage des fossés de la montée des Pins

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics, monsieur Roger Garneau, a procédé à une inspection des fossés de la montée des Pins et que celle-ci démontre la nécessité d'effectuer des travaux de creusage dans lesdits fossés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont requis sur une longueur d'environ 900 pieds;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux représentent un montant d'environ 7 200,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires riverains ayant un ponceau d'entrée désuet ou non conforme ont déjà été avisés qu'ils devaient se procurer un nouveau ponceau conforme au Règlement numéro 2003-117 légiférant les travaux dans l'emprise des rues et chemins sur le territoire de la Municipalité d'Upton;

309-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la présente autorisation soit conditionnelle à l'engagement des propriétaires ayant un ponceau désuet ou non conforme à payer les frais pour s'en procurer un nouveau:

QUE la Municipalité assume le coût des travaux, et ce, pour un budget d'environ 7 200,00 \$, plus les taxes applicables.

### 10.3 <u>Creusage des fossés de la rue des Plaines</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une plainte collective, le 7 juillet 2015, concernant l'égouttement de l'eau dans les fossés de la rue des Plaines ainsi qu'une demande de fermeture des fossés;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, suite à la vérification des fossés de procéder au nettoyage des fossés et à la mise aux normes des ponceaux d'entrées privées;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de travaux d'excavation et d'empierrement aux endroits requis, représentent un montant d'environ 3 000,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires riverains ayant un ponceau d'entrée désuet ou non conforme ont déjà été avisés qu'ils devaient se procurer un nouveau ponceau conforme au Règlement numéro 2003-117 légiférant les travaux dans l'emprise des rues et chemins sur le territoire de la Municipalité d'Upton;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité assume le coût des travaux, de creusage et de nettoyage, et ce, pour un budget d'environ 3 000,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la terre de creusage servira aux citoyens désirant procéder à la fermeture de leur fossé comme demandé, sans frais, s'il manque de terre pour compléter les travaux de fermeture de fossé les citoyens devront la commander et la payer;

QUE les contribuables souhaitant fermer leur fossé d'entrée doivent effectuer une demande de permis et effectuer les travaux conformément au règlement, et ce, à leur frais:

Que l'inspecteur municipal effectuera la surveillance des travaux de fermeture de fossé aux frais de la Municipalité;

QUE la présente autorisation soit conditionnelle à l'engagement des propriétaires ayant un ponceau désuet ou non conforme à payer les frais pour s'en procurer un nouveau.

## 10.4 <u>Demande de contribution financière pour l'édition 2015 de l'organisme Opération Nez rouge</u>

CONSIDÉRANT LA demande de contribution financière pour l'édition 2015 de l'organisme Opération Nez rouge;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a pour mission de valoriser l'adoption d'un comportement responsable, face à la conduite, en rendant possible l'existence d'un service de raccompagnement accessible et confidentiel;

311-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères qu'un montant de 50,00 \$ soit remis à l'organisme Opération Nez Rouge pour son édition 2015.

### 10.5 <u>Ajout à la police d'assurance de la protection relative à la</u> contamination de l'eau et du sol

CONSIDÉRANT QU'au contrat d'assurance la couverture de protection pour les frais de dépollution du sol et de l'eau est de 50 000 \$, ce qui est inférieur aux coûts de ce genre d'intervention;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que la couverture de protection pour les frais de dépollution du sol et de l'eau soit augmentée à 100 000 \$, pour un ajout de 250,00 \$ par an à la prime;

312-10-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'augmenter la couverture de protection pour les frais de dépollution du sol et de l'eau à 100 000 \$, pour un ajout de 250,00 \$ par an à la prime.

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

### 12. CORRESPONDANCE

Les élus ayant reçu la correspondance plus de 48 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

313-10-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de septembre 2015.

### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 314-10-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que la présente assemblée soit levée à 21h00.

Yves Croteau Maire	
Cynthia Bossé Directrice générale	

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du Code municipal du Québec, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.